

ÉCONOMIE

RÉFECTION ANNUELLE
DES INFRASTRUCTURES
ET DE LA CHAUSSÉE

En 2018, la Ville a procédé à des travaux de réfection des infrastructures et de la chaussée dans différents secteurs.

RUE ÉMILIE-GAMELIN ET STATIONNEMENT SITUÉ
PRÈS DU PARC DU REMPART

Les travaux incluaient la pose d'une nouvelle conduite d'aqueduc, la réhabilitation de la conduite d'égout sanitaire, la reconstruction des trottoirs et des bordures de béton, l'installation d'un nouveau système d'éclairage ainsi que la pose de nouvelles couches de pavage. La Ville a profité de ces travaux pour élargir la rue de façon à faciliter le stationnement et la circulation ainsi que pour modifier le tracé de la piste cyclable longeant le stationnement du parc du Rempart afin de le rendre plus sécuritaire.

Ce projet a également nécessité d'imposantes fouilles archéologiques, obligatoires lorsque des excavations sont requises sur le site patrimonial du Vieux-La Prairie.

Investissement : 482 210 \$ pour les travaux et près de 200 000 \$ pour les fouilles archéologiques

RUES DES PIVOINES, DES PENSÉES,
DES ORTIES ET DES GLAÏEULS ET
BOULEVARD DES PRÉS-VERTS

Les travaux impliquaient le remplacement du réseau d'égout pluvial devenu désuet et la reconstruction des trottoirs, des bordures de béton et du pavage.

Investissement : 3 600 000 \$

MONTÉE SAINT-GRÉGOIRE

En plus de la réfection des fondations et du pavage de la chaussée, d'autres travaux ont été réalisés :

- le reprofilage des fossés de chaque côté de la route;
- le repositionnement des ponceaux existants et le remplacement de certains ponceaux endommagés ou non conformes;
- la réfection des entrées et des aménagements privés touchés par les travaux;
- le nouveau marquage de rue.

Investissement : 497 000 \$

AMÉNAGEMENT DE LA RUE
DU VICE-ROI DANS SYMBOICITÉ

Les travaux incluaient la pose de bordures de béton et la première couche d'asphalte. Ils sont arrivés à point pour l'ouverture de l'aréna municipal et celle des résidences Alizéa ainsi que pour la construction de nombreuses habitations.

Investissement : l'ensemble des coûts est partagé par le promoteur et la Ville, en proportion des terrains desservis.

CONTINUITÉ
DU PROGRAMME
CONCERNANT LE
MAINTIEN DE LA
FLOTTE DE VÉHICULES

Cette année, la Ville a procédé au remplacement de deux chasse-neige et a acquis un camion additionnel pour les travaux d'horticulture.

Investissement : 620 000 \$



INSTALLATION D'UN GROUPE ÉLECTROGÈNE DE MESURE D'URGENCE

Un groupe électrogène d'une puissance de 275 kW pourra désormais alimenter en électricité 100 % des ateliers municipaux lors d'une panne prolongée. Son autonomie en carburant est de 48 heures. Ce nouveau système permettra aux ateliers municipaux d'opérer en cas d'une panne électrique majeure.

Investissement : 180 000 \$



STATIONNEMENT ÉCOLOGIQUE

Une nouvelle aire de stationnement de 29 places a été construite en façade des ateliers municipaux afin de se conformer au nombre de cases requises pour ce type d'installation.

Ce projet, une première à La Prairie, intègre des notions de bonnes pratiques de gestion des eaux pluviales en favorisant la rétention afin de réduire l'apport d'eau de pluie et de fonte des neiges dans le réseau pluvial municipal.

Investissement : 315 000 \$



ÉCLAIRAGE DU SENTIER DU PARC DE LA BRIQUETERIE

Le sentier reliant la rue Hélène-Boullé au chemin Saint-José sera désormais éclairé. Des lampadaires seront installés en décembre le long du sentier afin d'améliorer le sentiment de sécurité des résidents du secteur.

Investissement : 44 435 \$



ENVIRONNEMENT

NOUVELLES BORNES DE RECHARGE

En octobre, la Ville a mis en fonction quatre nouvelles bornes de recharge pour les véhicules électriques au Centre multifonctionnel Guy-Dupré. Ces dernières s'ajoutent aux deux déjà présentes au stationnement incitatif La Prairie.

Investissement : 24 000 \$



AGRILE DU FRÊNE

En raison de la sécheresse prolongée durant la saison estivale, les dommages causés par l'agrile du frêne ont progressé rapidement. La Ville a donc poursuivi son plan d'action pour contrer ce fléau en appliquant l'approche SLAM (*Slow Ash Mortality*), qui consiste à combiner différentes techniques soit, le traitement à l'aide d'un bioinsecticide, la plantation et l'abattage d'arbres.

QUELQUES PHOTOS TÉMOIGNANT DES ATTAQUES DE L'AGRILE DU FRÊNE

Boisé, rue de l'Argile



Parc du Faubourg



Boulevard de l'Industrie



Parc des Goélands



200, avenue de Balmoral



BILAN 2018

Nombre d'arbres traités à l'aide d'un bioinsecticide : 86
Nombre d'arbres plantés (calibre de 50 mm DHP) : 271
Nombre d'arbres abattus en zone urbaine : 433
Nombre d'arbres abattus en zone boisée : 784



NOUVEAUX PANNEAUX ÉLECTRONIQUES

À la fin du mois d'août, de nouveaux panneaux électroniques à affichage variable ont fait leur apparition sur le territoire de La Prairie. En plus de remplacer ceux à l'angle du chemin de Saint-Jean et du boulevard Taschereau, du boulevard de l'Industrie et de la route Marie-Victorin ainsi que celui du parc Lucie-F.-Roussel, la Ville en a ajouté de nouveaux à l'aréna municipal ainsi qu'à l'angle du boulevard Taschereau et de l'avenue de Balmoral. Cet équipement de nouvelle génération permettra à la Ville de réduire son empreinte environnementale en diminuant considérablement sa production de panneaux de polypropylène (*coroplast*).

Investissement : 444 200 \$

SOCIAL



AMÉNAGEMENT DU NOUVEAU PARC DES LUCIOLES

Cette année, la Ville a aménagé un nouveau parc dans le quartier Symbiocité. Le parc des Lucioles offre une variété de jeux pour enfants sur le thème de la nature ainsi que des jeux d'eau.

Les travaux comprenaient l'aménagement paysager, l'installation de mobilier urbain, mais également la plantation d'arbres dans les rues avoisinantes ainsi que le prolongement du sentier linéaire sous la forme d'une piste multifonctionnelle pavée ceinturant le quartier.

Investissement : 900 000 \$



REFONTE DU SITE INTERNET

La Ville de La Prairie a procédé à la refonte complète de son site Internet. Pensée et conçue spécialement pour les citoyens, la nouvelle plateforme leur permet de trouver rapidement l'information souhaitée grâce à un puissant moteur de recherche, à une navigation intuitive et à un contenu optimisé.

Investissement : 75 000 \$

OUVERTURE DE LA PHASE 1 DE L'ARÉNA VILLE DE LA PRAIRIE

Les travaux de la phase 1 de l'Aréna Ville de La Prairie se sont terminés en novembre. L'aréna offre une glace des mêmes dimensions que celles de la Ligue nationale de hockey, 500 sièges individuels reposant sur une dalle chauffante, des locaux pour les organismes sportifs (bureaux, salles de réunion et d'entreposage de l'équipement), une salle de réception ainsi que des salles en location.

Investissement : 13,4 M\$



RÉFECTION DU CHALET BALMORAL

La Ville a procédé à la réfection de l'enveloppe extérieure du chalet Balmoral en conformité avec les plans d'entretien. Ces travaux incluaient l'amélioration de l'isolation, le changement du revêtement extérieur en bois, le remplacement des portes et des fenêtres, la construction de nouveaux balcons extérieurs et la réfection partielle de la toiture.

Investissement : 194 000 \$

INTERNET SANS FIL DANS LES ESPACES PUBLICS

La Ville a poursuivi son programme de mise en place d'un réseau d'accès Internet sans fil gratuit. La place du Bourg, au cœur même du Vieux-La Prairie, en est maintenant munie, tout comme les parcs Lucie-F.-Roussel, Émilie-Gamelin, Optimiste Paul-Godin, La Clairière, du Bassin-de-La Prairie et de l'Arrondissement. Rappelons que le Centre multifonctionnel Guy-Dupré est également doté d'un accès Internet sans fil gratuit.

Investissement : 8 000 \$

NOUVELLES ACTIVITÉS

De nouvelles activités ont vu le jour cette année :

- la Fête de l'abondance, mettant en valeur la richesse de nos produits locaux, a attiré de nombreuses familles avec sa programmation des plus originales;
- la première Grande marche Pierre Lavoie faisant la promotion des saines habitudes de vie, a connu un franc succès avec la participation de plus de 500 marcheurs.



CHALEUR ACCABLANTE : MESURES DE PRÉVENTION

En juillet dernier, des mesures spéciales ont été mises en place afin d'augmenter le confort des citoyens lors des épisodes de chaleur accablante et de grande humidité.

Les heures d'ouverture du Centre multifonctionnel Guy-Dupré, où il y avait de la climatisation et de l'eau fraîche pour les citoyens, et de la piscine municipale ont été prolongées. Le camp de jour a aussi mis en œuvre des mesures préventives pour les jeunes et les pompiers ont fait des visites chez des personnes vulnérables afin de prodiguer aide et conseils.



CULTUREL ET PATRIMONIAL

PROLONGATION DES HEURES D'OUVERTURE À LA BIBLIOTHÈQUE

Depuis janvier, la bibliothèque Léo-Lecavalier a prolongé ses heures d'ouverture. Elle est désormais ouverte les mardis et les jeudis midi. Cela totalise un ajout de trois heures par semaine pour un total de 43 heures.

Investissement : 10 000 \$

ENTENTE TRIENNALE AVEC LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS (2018-2020)

En 2018, en conformité avec le plan d'action culturel, le projet intergénérationnel *Bulles de vie* a été réalisé dans l'optique d'initier des élèves de 3^e année de l'école Saint-Joseph à la création d'une histoire illustrée dont l'inspiration était puisée dans des souvenirs racontés par des membres de la Maison des aînés de La Prairie.

En 2019, trois autres initiatives verront le jour, soit la création d'une œuvre urbaine de type graffiti dont le sujet sera l'histoire de La Prairie, la mobilisation d'un groupe de jeunes pour la création d'œuvres d'art recyclé ou de type *Land Art* et la conception ainsi que la présentation d'une installation interactive numérique à caractère sensoriel.

Investissement : 39 000 \$ par la Ville et 39 000 \$ par le ministère de la Culture et des Communications



AVANT



APRÈS

RESTAURATION PATRIMONIALE

Chaque année, par l'intermédiaire de son programme d'aide à la restauration des bâtiments d'intérêt patrimonial dans le Vieux-La Prairie, la Ville remet 100 000 \$ en subventions, dont 50 % provient du ministère de la Culture et des Communications, pour la réalisation de travaux d'entretien et de restauration des composantes architecturales des bâtiments.

Les demandes, qui doivent répondre à diverses conditions, sont traitées à la suite d'un tirage au sort en présence d'un représentant du Service du greffe et des affaires juridiques. Les subventions sont attribuées par ordre chronologique jusqu'à épuisement des fonds disponibles.

Le montant de la subvention est établi à 50 % des dépenses admissibles jusqu'à un maximum de 20 000 \$ par propriété, par année civile.

En 2018, 18 propriétaires se sont inscrits et cinq à sept d'entre eux devaient recevoir une subvention.

Investissement : 50 000 \$ par la Ville et 50 000 \$ par le ministère de la Culture et des Communications